	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 décembre 2024	N° 2024-577

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :


M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 décembre 2024	<i>Délibération</i>
	Direction circulation et stationnement Service observation modélisation / rocade	<i>N° 2024-577</i>

Comité des Mobilités de Gironde - Convention de financement relative à la réalisation d'un diagnostic prospectif des mobilités à 2040 et 2050 - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

A l'initiative de la Préfecture de région, un comité des mobilités a été créé en 2023 réunissant les acteurs institutionnels du territoire. Cette instance à laquelle participent le préfet de la région Nouvelle Aquitaine, le président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, le président du Conseil Départemental de la Gironde, la présidente de Bordeaux Métropole et le président de l'Agence d'urbanisme, maire de Bordeaux, s'est déjà réunie à deux reprises : le 12 octobre 2023 et le 15 mai 2024.

Véritable lieu d'échange, ce comité vise à mettre en cohérence et faire converger l'action des pouvoirs publics en charge de la mobilité, à l'échelle de la grande agglomération bordelaise, dans le contexte actuel où les politiques d'aménagement et les politiques de mobilité sont au cœur des enjeux de décarbonation et de sobriété.

Dans cette optique, il est proposé de tester les projets permettant d'atteindre l'objectif de neutralité carbone à 2050 sous la forme d'un diagnostic prospectif multimodal. Il s'agit d'évaluer des projets de services et d'infrastructures qui poursuivent des objectifs de réduction de la congestion, de report modal et de décarbonation.

Ce diagnostic s'inscrit dans une approche partenariale. La réflexion sera ainsi menée avec une appréhension des enjeux à l'échelle des interactions entre l'aire métropolitaine, l'ensemble du département de la Gironde et au-delà.

La démarche proposée vise donc à mieux anticiper les évolutions à long terme pour apporter des réponses adaptées sachant que la pression démographique, avec un gain de 20 000 habitants par an ces dernières années, accentue les difficultés d'accès à la métropole.

Bordeaux Métropole s'est déjà fortement engagée à travers le Schéma des mobilités, voté en 2021, à faciliter les déplacements du quotidien des habitants. Un panel de solutions (Bus express, RER métropolitain, réseau express vélo...) est mis en place pour répondre aux besoins de chacun avec un plan d'actions à l'horizon 2030. Aussi, à plus long terme et à l'échelle du bassin de vie de l'agglomération, le travail partenarial mené par le Comité des mobilités de Gironde est utile pour améliorer la coordination des politiques de mobilité et proposer un maillage et une offre cohérente et efficace pour les usagers. Ce diagnostic permettra ainsi d'avoir en partage une vision des mobilités à l'horizon 2050, bien sûr en lien avec les tendances démographiques, les innovations technologiques, les coûts énergétiques.

Les principaux objectifs du diagnostic prospectif multimodal sont notamment les suivants :

- Apporter des éléments de connaissance pour anticiper les évolutions en termes de mobilité : projeter les besoins de mobilité à l'horizon 2040 et 2050 en prenant en

compte les évolutions démographiques, économiques, environnementales et technologiques ;

- Identifier et anticiper les principales évolutions possibles des pratiques de mobilité, notamment en tenant compte des projets de mobilité en cours (bus express, RER métropolitain, lignes de covoiturage, Plan Vélo, GPSO...), des innovations technologiques, des évolutions socio-économiques, et des problématiques d'aménagements aux horizons 2040 et 2050 ; les questionner et les déterminer au regard du territoire girondin (par rapport à la structuration territoriale de la Gironde, à ses dynamiques, aux relations entre les territoires...) ;
- Tester des futurs possibles via des scénarii de projets construits à partir d'hypothèses socio-démographiques et économiques variées, d'hypothèses d'évolution des grands pôles générateurs de déplacement, en particulier la gare de Bordeaux Saint-Jean et l'aéroport de Bordeaux Mérignac, d'hypothèses d'évolution des flux de transit et d'échanges pour les poids lourds en particulier, et d'hypothèses d'évolution des réseaux routiers, ferroviaires et des services de mobilité urbains, non-urbains et interurbains ;
- Analyser les scénarios prospectifs pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à 2050, en lien avec la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Le coût prévisionnel de l'étude est estimé à 400 000€ TTC.

Le plan de financement prévisionnel est fixé comme suit :

	Clés de répartition	Montant maximum en TTC
État	50,0000%	200 000,00€
Région Nouvelle Aquitaine	16,6667%	66 666,80€
Bordeaux Métropole	16,6667%	66 666,80€
Département de la Gironde	16,6666%	66 666,40€

Ainsi, il est demandé à la métropole un engagement financier à hauteur 66 666,80€ TTC pour les années 2025, 2026.

L'échéancier prévisionnel sur les deux ans est le suivant :

- 33 333,40€ TTC en 2025
- 33 333,40€ TTC en 2026

Dans le cas où le montant final de l'étude serait inférieur au coût prévisionnel de celle-ci, le montant de la participation finale de Bordeaux Métropole sera, comme pour les autres cofinanceurs, réajusté. Dans le cas où le montant des études serait révisé à la hausse, les cofinanceurs devront décider de l'éventualité d'un financement complémentaire par voie d'avenant à la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel et votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5217-2,

VU les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique ;

VU la délibération n°2021-580 en date du 23 septembre 2021 relative au schéma des mobilités de Bordeaux Métropole

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de disposer d'un diagnostic prospectif des mobilités afin d'anticiper les évolutions à long terme pour apporter des réponses adaptées en matière de mobilité ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de financement relative à la réalisation d'un diagnostic des mobilités prospectif multimodal à 2040 et à 2050 en Gironde ;

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente du Conseil de Bordeaux Métropole à signer ladite convention ;

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente du Conseil de Bordeaux Métropole à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et de ladite convention, hors avenant ;

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le chapitre 204, article 204183, fonction 844 du budget principal pour les exercices 2025 et suivants sous réserve de son adoption par le Conseil métropolitain.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur RAUTUREAU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 17 DÉCEMBRE 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH</p>
---	---